

## **Accès aux soins appropriés dans le cadre des soins de longue durée**

### **Réponse de l'AVALEMS à la consultation**

#### **Contexte**

Suite à la mise en consultation de la directive concernant les critères d'accès aux soins appropriés dans le cadre des soins de longues durées, l'AVALEMS prend position au nom des établissements médico-sociaux valaisans.

#### **Positions de l'AVALEMS**

L'AVALEMS soutient globalement l'introduction de cette directive. Toutefois, la limite du nombre de BESA 1 et 2 en EMS doit être augmenté à 9.5% afin de correspondre à la réalité. L'accès en EMS doit être garanti à ceux qui en ont besoin. Il convient tout particulièrement de respecter les régions et la langue (appartenance régionale, connaissances linguistiques, proximité des relations sociales).

#### **Développement**

L'AVALEMS a participé à l'élaboration de cette directive en travaillant au sein d'un groupe de travail. Le projet mis en consultation satisfait nombres d'exigences que l'AVALEMS a émis tout au long de ce processus. L'AVALEMS souhaite que chaque prestataire de soins joue le rôle qui lui est attribué et partage l'objectif « Bon patient, au bon endroit et au bon moment ». Toutefois, certains points doivent encore être précisés.

##### Limite du nombre de BESA 0 à 2

La moyenne valaisanne du nombre de personnes autonomes (BESA 1 et 2) âgées de 65 ans et prises en charge dans les EMS valaisans (long séjour) est de 9.5%, et non de 5%. Ces chiffres émanent du rapport final de la planification des soins de longue durée. L'AVALEMS veut que la limite du nombre de personnes nécessitant peu ou pas de soins représente la réalité et demande une adaptation de ce chiffre dans la directive en consultation. Ce point avait déjà été souligné par l'AVALEMS lors de la consultation relative à la planification 2016-2020.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'analyse du besoin en soins intervient lorsque le résidant a passé quelques jours, voire semaines en EMS. De plus, on observe sur le terrain une claire tendance à une diminution du besoin en soins quelques mois après l'entrée en EMS. Cela est essentiellement dû au fait que les résidents ont une diminution importante du stress, un sentiment de sécurité et un suivi médical et psychologique. Il convient de garder cela à l'esprit lors de futurs contrôles et appliquer ces derniers avec pragmatisme et flexibilité.

### L'accès en EMS doit être garanti

L'analyse d'une entrée en EMS comporte plusieurs facteurs à considérer qui sont très justement exprimés dans la directive, notamment : l'état de santé (troubles cognitifs, corporels et psychosociaux, addiction), la situation sociale (logement, entourage, relations, familles).

Pour l'AVALEMS, il convient tout particulièrement de respecter les régions et la langue (appartenance régionale, connaissances linguistique, proximité des relations sociales). Enfin, l'établissement doit être en adéquation avec les besoins du résidant en termes d'infrastructure, de dotation en personnel, de connaissances spécifiques.

Pour le bien-être des résidants, ils ne doivent en aucun cas se sentir contraints d'intégrer un EMS plutôt qu'un autre. Ce sentiment pourrait être renforcé si l'on venait à « délocaliser » géographiquement un résidant en fonction de ses troubles et de ses besoins en soins.

Afin de garantir ce point, l'AVALEMS propose cette nouvelle formulation du point 3.3 : « Il s'agit de respecter la langue maternelle et les connaissances linguistiques du patient, son appartenance régionale et la proximité de ses relations sociales ».

### **Contact à disposition**

Arnaud Schaller, secrétaire général, 079 953 20 52, [arnaud.schaller@avalems](mailto:arnaud.schaller@avalems).

*L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 48 EMS pour un total de 3077 lits dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé cantonale et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.*